



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 113644

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur l'indemnisation des pupilles de la Nation, orphelins de guerre. Les travaux de la commission nationale de concertation mise en place en mars 2009 par le Premier ministre devaient donner lieu à un nouveau décret étendant le champ d'application des dispositions existantes (décrets de 2000 et 2004) à tous les orphelins de tous les conflits. Ce décret très attendu tarde à être publié. Il lui demande ce qu'envisage le Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

À la suite du rapport de la Commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, mise en place par le Premier ministre, le Gouvernement examine les améliorations qu'il serait possible d'apporter à ce dispositif. Conformément à l'engagement du Président de la République, le Gouvernement s'attache à définir la solution qui tienne le plus grand compte de l'équité et aboutisse à une reconnaissance plus apaisée. C'est ainsi qu'un projet de décret unique a été préparé à la demande du Premier ministre. Il se trouve actuellement en phase d'approbation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113644

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7505

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9813